



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20251202-2025-DEL-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-79

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Marc VASSE et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-François MAYER (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)

ABSENT EXCUSE : /

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHES – COMPTE-RENDU

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Monsieur Christophe BOUILON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025** à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Décision n°2025-DEC-18** : Signature du renouvellement du contrat de dématérialisation des instances décisionnelles et paritaires du Centre de Gestion avec la société **Qualigraf – 32, rue de Brancion – 75015 - PARIS**. La présente décision prend effet à la signature du contrat qui est conclu pour une période de 12 mois à compter du 8 septembre 2025 et qui comprend l'abonnement annuel pour les 24 licences d'utilisation pour les élus et les 123 licences pour les membres supplémentaires ainsi que la prestation d'assistance. **Le montant total de cette prestation s'élève à 4 802,86 HT, soit 5 763,43 € TTC.**
- **Décision n°2025-DEC-19** : Signature d'un contrat de maintenance de l'ascenseur du siège du Centre de Gestion avec la société **KONE- Agence Grand Ouest – TSA 12345 – 92701 COLOMBES CEDEX** pour la maintenance de l'ascenseur du Centre de Gestion. La présente décision prend effet à la signature du contrat qui est conclu pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2025 et peut être reconduit par périodes successives de 3 ans sans excéder une durée maximale de 6 ans. **Le montant total de cette prestation s'élève à 8 313,00 € HT, soit 9 975,60 € TTC** (montant hors taxe annuel hors révision de prix : 2 771,00 € HT, soit 3 325,20 € TTC)
- **Décision n°2025-DEC-20** : Signature du renouvellement de contrat des licences Oodrive (travail collaboratif depuis l'extérieur du Centre de Gestion avec un hébergement agréé pour les



données de santé) avec la société **UGAP** – 23, rue Kastler 76125 – MONT SAINT AIGNAN CEDEX. La présente décision prend effet à la signature du contrat qui est conclu pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025 **Le montant total de cette prestation s'élève à 4 884,36 € HT, soit 5 861,23 € TTC.**

- **Décision n°2025-DEC-21 :** Signature de 51 contrats de missions temporaires, entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 octobre 2025, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie, Anceaumeville, CDG 76, CNFPT Délégation de Normandie, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Communauté de Communes Yvetot Normandie, Gainneville, Hattenville, Le Tilleul, Martainville-Epreville, Montmain, Morgny-la-Pommeraye, Paluel, Sahurs, Saint-Arnoult, Sierville, Syndicat Départemental d'Énergie 76, Vergetot.
- **Décision n°2025-DEC-22 :** Signature d'une convention de co-organisation du concours interne réservé aux cadres d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux avec le **CIG de la Petite Couronne** – 1, rue Lucienne Gérain 93698 PANTIN. La convention est conclue pour l'organisation du concours réservé d'infirmier en soins généraux dont les opérations ont été ouvertes avant le 31 décembre 2024. Les épreuves orales ont eu lieu en janvier 2025. Le montant hors taxe estimé du coût lauréat est de 3 500 € HT.
- **Décision n°2025-DEC-23 :** Réalisation du Schéma Directeur Informatique du CDG 76 avec la Société **NETSYSTEM** – 6, parc d'activités Bompertuis – 13120 GARDANNE. La prestation consiste en la réalisation du schéma directeur informatique comprenant :
 - La cartographie des applications,
 - Une projection d'évolution,
 - L'évaluation de la compatibilité RGPD de certains outils gratuits,
 - Des préconisations pour le renouvellement des matériels informatiques,
 - L'étude de la maturité en matière de cybersécurité par rapport à la directive NIS2.

Le montant total de cette prestation s'élève à 18 720 € HT, soit 22 464 € TTC.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLOU, 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025 dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLOU

